

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 75, supprimer la deuxième occurrence du mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.